



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 Décembre 2023

Délibération n°FL-07/12/23-6

**Objet : Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France dans le cadre du projet
« Plantations d'arbres »**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 29 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Elisabeth DUBOIS, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Monika MAYEUX, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Christophe LECOSSIER donne procuration à Thierry COCHON, Jean-Marc GOSSELIN donne procuration à Elisabeth DUBOIS, Julie LAI donne procuration à Colette DESZCZ, Adeline COCHETEUX donne procuration à Raymond ZINGRAFF, Alexandre LECAT donne procuration à Régis GOFFART, Jean-Pierre LAUDE donne procuration à Jean-Pierre DAMIENS, Yves MAILLARD donne procuration à Monika MAYEUX

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Lors de sa réunion du 30 avril 2022, le Conseil Régional a adopté un plan « 1 million d'arbres Hauts de France », qui vise notamment à inciter et accompagner les territoires et les acteurs du territoire à planter 1 million d'arbres en 3 ans. Dans ce cadre, un dispositif « plantations sur propriétés publiques »

a été créé. Il permet le financement d'arbres et d'arbustes d'espèces locales plantés sur les propriétés des collectivités.

En juin 2022, le « plan Arbres en Hauts-de-France » a été actualisé et prolongé jusqu'en 2027.

La Région accompagne les projets à hauteur de 90 % des dépenses liées à la fourniture des plants d'arbres et d'arbustes d'espèces locales, des protections et du paillage biodégradable ; le montant global de la dépense éligible est plafonné à 10 € par plan d'arbre ou d'arbuste prévu au projet.

Le projet de plantation concerne divers espaces verts existants de la commune pour la plupart déjà arboré :

- Entrée/sortie d'Aubry du Hainaut – RD13 (rue de Malplaquet) : 1 140m²
- Allée des Capucines : 2 000m²
- Allée des Mésanges : 980m²
- Allée des Bergeronnettes : 330m²
- Place Salengro : 540m²

Soit sur des espaces totalisant près de 5 000m²

Le projet établi en partenariat avec le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, dont la commune est membre, prévoit la plantation de 13 arbres fruitiers, de 3 tilleuls et de haies selon les descriptifs, schémas d'implantation et chiffrage joints.

L'ensemble des fournitures de végétaux s'élève à 1 920.41€ HT selon le barème « Plantons le décor » en vigueur au 1^{er} décembre 2023.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Plantation d'arbres	1 920.41€	Région Hauts de France	1 728.37€
		Commune	192.04€
TOTAL HT	1 920.41€	TOTAL HT	1 920.41€

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- Approuve le projet présenté ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif « plantations sur propriétés publiques » du « plan Arbres en Hauts-de-France ».

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 11 décembre 2023
Transmis en préfecture le 12 décembre 2023
Publié sur le site le 12 décembre 2023